

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20240125-DEL-2024-19-DE Date de télétransmission : 31/01/2024 Date de réception préfecture : 31/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-19

L'An deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires: Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,

MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants: M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires: MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND,

FONTAINE, GAUDIN, GYSELINCK, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA,

STEYER.

Suppléants: MM. CARME, GENIN.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires: Mme TARAGON,

MM. AEBISCHER, CHENEVAL P, HACQUIN, LARCHER, SIBILLE.

Suppléants:.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires: MM. DEAGE, MATHIAN.

Suppléants: .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. BOISIER, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: M. CARTIER.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires: MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires: Mme MAYORAZ,

MM. FROSSARD, GEORGES, GRANGER, ROLLIN.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes AUDETTE, WENDLING,

MM. BOUCLIER, EVERAERE, GILET, LEOTY, MARTIN-COCHER, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER,

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, HERBRON, JACQUES, JOURNE, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, KHAY, JAILLET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIANT : du SYANE M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20240125-DEL-2024-19-DE Date de télétransmission : 31/01/2024 Date de réception préfecture : 31/01/2024

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, du collège des communes sous ELD, du collège des Syndicats Intercommunaux sous ELD et du collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Membres en exercice: 103
Présents: 44
Représentés par mandat: 8
Membres habilités à prendre part au vote: 99
Votants: 50

Objet : COMMUNE D'YVOIRE - APPEL A PROJETS 2023 - SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Exposé du Président,

Le Comité syndical réuni le 4 juillet 2023 a alloué une subvention de 52.200 € à la commune d'YVOIRE, pour la rénovation de sa mairie, dans le cadre de la politique incitative pour les rénovations énergétiques de bâtiments publics du SYANE.

Vu le changement conséquent de programme de rénovation retenu et publié par la commune (remplacement du projet de chaudière bois par pompe à chaleur aérothermique), le Comité réuni le 7 décembre 2023 a approuvé le retrait de la subvention accordée à la commune d'YVOIRE en cas de non-retour sur un projet conforme à la candidature déposée d'ici le 31 décembre 2023.

Un courrier en ce sens avait été transmis le 27 novembre 2023. La commune n'a pas indiqué de souhait de revenir à un projet conforme à la candidature.

Les membres du Comité sont invités :

- 1. à approuver le retrait de la subvention de 52.200 € accordée à la commune d'YVOIRE,
- 2. à autoriser le Président à signer l'arrêté d'annulation correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Syane

Joël BAUD-GRASSET.

Le Président

